Informations de base

2022/2048(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2022 **Subject** 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	MCALLISTER David (EPP)	15/03/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive REUTEN Thijs (S&D) VAUTMANS Hilde (Renew) BÜTIKOFER Reinhard (Greens/EFA) FOTYGA Anna (ECR) CECCARDI Susanna (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFCO Affaires constitutionnelles	NEGRESCU Victor (S&D)	20/06/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Instruments de politique étrangère	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/06/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/11/2022	Vote en commission		

09/12/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0292/2022	Résumé
17/01/2023	Débat en plénière		
18/01/2023	Décision du Parlement	T9-0009/2023	Résumé
18/01/2023	Résultat du vote au parlement		
18/01/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2048(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/09203

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE736.536	20/09/2022	
Amendements déposés en commission		PE737.377	24/10/2022	
Avis de la commission	AFCO	PE736.728	10/11/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0292/2022	09/12/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0009/2023	18/01/2023	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
REUTEN Thijs	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	28/03/2023	Ambassador of Taiwan to the EU and Belgium

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2022

2022/2048(INI) - 18/01/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 407 voix pour, 92 contre et 142 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2022.

Accroître l'assistance à l'Ukraine

La résolution souligne que la réaction rapide, conjointe et durable de l'Union face à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine témoigne de l'efficacité de la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union, guidée par les valeurs partagées que sont les droits de l' homme, la démocratie et l'état de droit. Pour devenir un acteur crédible, l'Union et ses États membres doivent accroître leur assistance militaire, politique et humanitaire à l'Ukraine, et renforcer leur défense en contrant les menaces que représente la Russie pour la sécurité européenne.

Autonomie stratégique

Selon les députés, le bouleversement du paysage géopolitique provoqué par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ainsi que d' autres défis internationaux, notamment la montée constante de l'autoritarisme dans le monde, le renforcement de la coopération sino-russe, la politique étrangère agressive de la Chine, l'urgence climatique et les conséquences de la pandémie de COVID-19, exigent une **mise en œuvre plus rapide du concept d'autonomie stratégique**, de solidarité et de réveil géopolitique de l'Union, sur la base d'actions concrètes et crédibles concernant des questions thématiques et géographiques prioritaires.

Les députés estiment que l'article 21, paragraphe 2, du traité UE devrait être modifié de sorte à inclure la notion d'«autonomie stratégique» dans la liste des objectifs de la PESC, afin que l'Union devienne **un acteur souverain dans les domaines de la diplomatie et de la sécurité**. Par ailleurs, il conviendrait de privilégier la mise en œuvre rapide et intégrale de la **boussole stratégique**, adoptée par le Conseil en mars 2022, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en parfaite complémentarité avec l'OTAN.

Remodeler la PESC

Pour parvenir à la redéfinition géopolitique nécessaire pour répondre aux défis actuels, les députés estiment que l'UE devrait façonner sa PESC sur la base des quatre actions suivantes :

1. adapter les dispositions institutionnelles et décisionnelles de l'UE et susciter la volonté politique et l'unité en matière de politique étrangère et de sécurité en adoptant le **vote à la majorité qualifiée** afin de permettre une action préventive précoce et des réponses rapides;

2. **rendre opérationnelles l'autonomie stratégique et la solidarité** tout en renforçant son approche du multilatéralisme et des alliances, en réduisant les dépendances stratégiques à l'égard de régimes non démocratiques et en améliorant la résilience de l'Union;

3. **mener le renforcement du multilatéralisme**, renforcer et consolider les alliances et les partenariats et établir de nouveaux partenariats stratégiques pour un monde meilleur avec des partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs, tout en luttant contre la position affirmée des régimes autoritaires et totalitaires;

4. renforcer la diplomatie parlementaire en tant qu'outil de politique étrangère préventif et efficace.

En outre, la politique extérieure de l'Union en matière de droits de l'homme devrait être cohérente et exemplaire. L'UE devrait soutenir le contrôle des armements et des accords multilatéraux sur le désarmement et la nonprolifération.

Renforcer les dispositions institutionnelles et décisionnelles de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité

Les députés demandent que la souveraineté stratégique, la sécurité et la résilience de l'UE et des États membres soient renforcées par une **prise de décision plus efficace** dans le cadre de la PESC, ce qui pourrait être réalisé par les moyens suivants :

- passer dès que possible au vote à la majorité qualifiée pour les décisions dans tous les domaines de la PESC, en commençant par les domaines prioritaires dans un délai d'un an, tels que le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'UE) et d'autres domaines de la politique étrangère, en utilisant les **clauses passerelles** prévues par les traités, sauf pour la création de missions ou d'opérations militaires dotées d'un mandat exécutif dans le cadre de la PSDC, pour lesquelles l'unanimité doit toujours être requise;

- s'efforcer de réaliser une véritable **union militaire et de défense, interopérable et complémentaire avec l'OTAN**, et capable d'agir de manière indépendante en cas de besoin;

- encourager, en attendant la pleine application du vote à la majorité qualifiée aux décisions n'ayant pas d'implications militaires ou de défense, le recours à l'abstention constructive, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du TUE;

- tirer parti de l'approche de **l'«Équipe d'Europe»** pour coordonner la politique étrangère et de sécurité de l'Union et éviter les doubles emplois;

- prévoir un **financement, une capacité institutionnelle et un soutien technique suffisants** au niveau de l'UE et des États membres pour se préparer et répondre sans délai aux défis actuels, émergents et futurs;

- donner un rôle au Parlement dans la prise de décisions relatives à l'envoi de missions de sécurité militaires et civiles à l'étranger.

Le Parlement a insisté sur :

- l'adoption et de la mise en œuvre du **régime mondial de sanctions** de l'Union en matière de droits de l'homme;

- le renforcement du soutien aux **organisations de la société civile**, aux militants et aux journalistes d'investigation engagés dans la lutte contre la corruption;

- la priorité à accorder à l'application des **sanctions imposées à la Russie** pour limiter sa capacité à poursuivre sa guerre d'agression contre l'Ukraine;

- le rôle fondamental que la Commission et les États membres doivent jouer dans la promotion de la **diplomatie climatique** dans le monde;

- l'intégration systématique de la **dimension de genre** dans toutes les actions extérieures de l'Union;

- le renforcement des capacités du SEAE et des délégations de l'Union européenne par l'attribution de ressources propres et d'instruments permanents de l'Union dans le domaine des affaires étrangères et aux fins de la protection et de la promotion des droits de l'homme ainsi que de la **lutte contre la désinformation**;

- le renforcement de la **diplomatie culturelle** par l'intégration de la culture en tant que pilier stratégique dans l'action extérieure de l'Union ainsi que par l'élaboration d'un instrument européen incarnant les aspects culturels de l'Union dans le monde.

Renforcer la diplomatie parlementaire

Enfin, les députés ont souligné la contribution spécifique du Parlement à la politique étrangère et de sécurité de l'UE grâce à ses atouts en matière de diplomatie parlementaire. Ils ont appelé à un contrôle parlementaire plus approfondi sur les questions d'importance stratégique dans les affaires étrangères européennes. La Commission et les États membres sont invités à permettre et à renforcer le contrôle parlementaire de l'action extérieure de l'UE, notamment en poursuivant les consultations régulières avec le VP/HR et la Commission, et en associant le Parlement à la poursuite de la mise en œuvre et du contrôle de la Facilité européenne pour la paix et de la boussole stratégique.

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2022

2022/2048(INI) - 09/12/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de David McALLISTER (PPE, DE) sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2022.

Contexte

Le rapport souligne que le retour de la guerre totale sur le continent européen, l'instabilité économique et l'instrumentalisation délibérée de la volatilité énergétique par la Russie entraînent une incertitude géopolitique immédiate pour les citoyens de l'Union européenne, des États membres candidats et des futurs États membres candidats, ainsi que pour les partenaires du monde entier. Cette situation globale met en évidence la **nécessité d'une action plus forte, plus ambitieuse, plus crédible, plus stratégique et plus unifiée de l'UE** et a galvanisé l'élan vers une redéfinition géopolitique de la PESC et de l'action extérieure de l'UE en général.

Les députés ont souligné que la **réponse rapide, conjointe et durable de l'UE à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine** et sa capacité à tirer les leçons des erreurs géostratégiques précédentes et à y remédier témoignent de l'efficacité de la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'UE, guidée par les valeurs communes que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Pour être un acteur crédible, l'UE et ses États membres doivent **accroître leur aide militaire, politique et humanitaire à l'Ukraine** et renforcer leur défense pour contrer les menaces russes contre la sécurité européenne.

Autonomie stratégique

Le rapport souligne la nécessité d'une **mise en œuvre plus rapide** du concept d'autonomie stratégique et de solidarité et d'un réveil géopolitique de l'UE, sur la base d'actions concrètes et crédibles concernant des questions thématiques et géographiques prioritaires. L'accent est mis sur le **renforcement de la coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et avec l'OTAN**. Il indique que les capacités de défense européennes doivent être compatibles et complémentaires avec l'OTAN, qui reste le principal garant de la sécurité en Europe.

Les députés considèrent que l'article 21, paragraphe 2, du TUE devrait être modifié pour inclure le concept d' «autonomie stratégique» dans la liste des objectifs de la PESC, afin que l'UE devienne un acteur efficace en matière de diplomatie et de sécurité en mettant en œuvre sa propre politique étrangère et de sécurité fondée sur une action forte au moyen de mesures, de politiques, de budgets et d'engagements concrets.

Le rapport souligne également la nécessité d'une campagne de communication forte mettant en évidence les avantages de la **boussole stratégique** pour la sécurité européenne et les citoyens européens.

Remodeler la PESC

Pour parvenir à la redéfinition géopolitique nécessaire pour répondre aux défis actuels, les députés estiment que l'UE devrait façonner sa PESC sur la base des quatre actions suivantes :

1. adapter les dispositions institutionnelles et décisionnelles de l'UE et susciter la volonté politique et l'unité en matière de politique étrangère et de sécurité en adoptant le **vote à la majorité qualifiée** afin de permettre une action préventive précoce et des réponses rapides;

2. **rendre opérationnelles l'autonomie stratégique et la solidarité** tout en renforçant son approche du multilatéralisme et des alliances, en réduisant les dépendances stratégiques à l'égard de régimes non démocratiques et en améliorant la résilience de l'Union;

3. **mener le renforcement du multilatéralisme**, renforcer et consolider les alliances et les partenariats et établir de nouveaux partenariats stratégiques pour un monde meilleur avec des partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs, tout en luttant contre la position affirmée des régimes autoritaires et totalitaires;

4. renforcer la diplomatie parlementaire en tant qu'outil de politique étrangère préventif et efficace.

En outre, les députés soulignent que l'UE doit rester engagée dans la maîtrise des armements et le désarmement.

Renforcer les dispositions institutionnelles et décisionnelles de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité

Les députés demandent que la souveraineté stratégique, la sécurité et la résilience de l'UE et des États membres soient renforcées par une **prise de décision plus efficace** dans le cadre de la PESC, ce qui pourrait être réalisé par les moyens suivants :

- passer dès que possible au vote à la majorité qualifiée pour les décisions dans tous les domaines de la PESC, en commençant par les domaines prioritaires dans un délai d'un an, tels que le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'UE) et d'autres domaines de la politique étrangère, en utilisant les **clauses passerelles** prévues par les traités, sauf pour la création de missions ou d'opérations militaires dotées d'un mandat exécutif dans le cadre de la PSDC, pour lesquelles l'unanimité doit toujours être requise;

- s'efforcer de réaliser une véritable **union militaire et de défense, interopérable et complémentaire avec l'OTAN**, et capable d'agir de manière indépendante en cas de besoin;

- encourager, en attendant la pleine application du vote à la majorité qualifiée aux décisions n'ayant pas d'implications militaires ou de défense, le recours à l'abstention constructive, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du TUE;

- prévoir un **financement, une capacité institutionnelle et un soutien technique suffisants** au niveau de l'UE et des États membres pour se préparer et répondre sans délai aux défis actuels, émergents et futurs;

- donner un rôle au Parlement dans la prise de décisions relatives à l'envoi de missions de sécurité militaires et civiles à l'étranger.

Renforcer la diplomatie parlementaire

Enfin, les députés soulignent la contribution spécifique du Parlement à la politique étrangère et de sécurité de l'UE grâce à ses atouts en matière de diplomatie parlementaire. Ils appellent à un contrôle parlementaire plus étroit sur les questions d'importance stratégique dans les affaires étrangères européennes. La Commission et les États membres sont invités à permettre et à renforcer le contrôle parlementaire de l'action extérieure de l'UE, notamment en poursuivant les consultations régulières avec le VP/HR et la Commission, et en associant le Parlement à la poursuite de la mise en œuvre et du contrôle de la Facilité européenne pour la paix et de la boussole stratégique.